

## Contrat de production entre le producteur et Vaud Céréales SA pour la production de blés de la classe 3 - Récolte 2019

### Producteur:

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No postal, lieu : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

### Préambule :

Ce contrat se réfère à un contrat cadre avec l'acheteur, Groupe Minoteries SA (GMSA). GMSA s'engage à prendre en charge les blés de la classe 3 produits sous contrat, aux conditions usuelles de swiss granum (hors concept SUISSE GARANTIE) et à un prix se situant CHF 4.-/100kg en dessous de celui de la classe 2. Les conditions de prise en charge du centre collecteur concerné s'appliquent.

### Conditions de production et engagements du producteur :

- L'exploitation agricole a son siège en Suisse. Toute l'exploitation produit dans le cadre des prestations écologiques requises (PER), selon l'ordonnance sur les paiements directs.  
Le dernier contrôle PER a-t-il été réussi à 100% :  Oui  Non (veuillez mettre une croix)
- Année du dernier contrôle PER : \_\_\_\_\_ Si le contrôle PER n'a pas été réussi à 100%, nous vous remercions d'indiquer l'(es) élément(s) non conforme(s):  
\_\_\_\_\_
- Observation des prescriptions légales concernant l'interdiction d'utiliser des procédés de sélection, ou de production, génétiquement modifiés.
- Les semis sont faits exclusivement avec des semences certifiées.
- Les céréales sont, dès le départ du champ, soumises aux règles qui régissent les denrées alimentaires. Le producteur choisi les rotations de cultures, les méthodes de production et les variétés adéquates, afin d'empêcher l'infestation des céréales par la fusariose (mycotoxines). Il applique entièrement les prescriptions d'hygiène, pour les producteurs, émises par le centre collecteur (inclus les directives pour les entreprises de battage et l'éventuel entreposage à la ferme).
- Le producteur se déclare d'accord que fenaco et ses clients ont le droit, en vue du contrôle de cette auto-déclaration, de consulter les données auprès des autorités, des instances de contrôles (contrôle PER), des centres collecteurs et des fournisseurs de semences ou d'effectuer des contrôles directement dans l'exploitation.

### Convention de quantité et lieu de livraison :

Variété	Surface en ares	Fournisseur de semences	No du lot de semences	Précédent et travail du sol <i>Si oui, veuillez cocher la case</i>
				<input type="checkbox"/> précédent maïs <input type="checkbox"/> sans labour
				<input type="checkbox"/> précédent maïs <input type="checkbox"/> sans labour

Lieu de livraison souhaité :  Penthalaz  Chavornay  
Le lieu de livraison définitif sera confirmé avec les conditions de prise en charge 2019.

Par sa signature, le producteur confirme l'exactitude des indications ci-dessus ainsi que l'observation des exigences décrites précédemment.

Lieu, date \_\_\_\_\_ Lieu, date \_\_\_\_\_

Le producteur \_\_\_\_\_ Vaud Céréales SA \_\_\_\_\_

### Coordonnées de l'administration :

**Vaud Céréales SA**  
Rte d'Yverdon 7  
CP 171  
CH 1040 Echallens

T +41 (0)58 476 90 90  
F +41 (0)58 476 90 99  
[info@vaudcereales.ch](mailto:info@vaudcereales.ch)  
CHE-286.676.072 TVA